



# Précancérose et cancers buccaux : savoir reconnaître les lésions buccales suspectes

Pour tous les praticiens. Il s'agit d'une remise à niveau clinique et théorique sur les lésions buccales. Et plus encore pour les praticiens intéressés par la dermatologie buccale et ceux qui ont des difficultés à différencier les lésions bénignes et malignes.



*"Si je vous dis que vous pouvez sauver la vie d'un(e) patient(e) à travers un simple examen buccal ? Vous me répondez que vous n'avez ni le temps ni l'envie de vous replonger dans des ouvrages d'anatomie pathologie. Retrouvez dans cette formation tout ce qu'il faut savoir pour ne plus laisser passer une lésion maligne et rassurer sur les lésions bénignes. À bientôt parmi nous !" Dr Yordan Benhamou*

Nombreux cas cliniques

## Le programme de la formation

**1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes**  
9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)  
Formateur : Dr Yordan BENHAMOU

### Introduction

**Pourquoi le rôle du chirurgien-dentiste est-il si important dans le dépistage du cancer buccal ?**

- Généralités
- Etat des recherches sur le cancer buccal/traitements existants

- Epidémiologie et causes du cancer buccal

### Connaître la maladie et ses cibles

- La muqueuse buccale normale
- La cavité buccale
- Formation et évolution d'un cancer

**Séquence interactive (cas cliniques) :**  
reconnaitre les différents types de lésions buccales malignes

**Séquence interactive (cas cliniques) :**  
rôles du chirurgien-dentiste avant, pendant et après la radiothérapie/ chimiothérapie

### Conclusions

## Objectifs pédagogiques

- Différencier les lésions malignes des lésions bénignes
- Déterminer le rôle du chirurgien-dentiste en cas de dépistage d'une lésion buccale cancéreuse
- Apprendre à soigner les patients avant, pendant et après leur traitement anti-cancer

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr)



#### Date :

Paris le 24 septembre 2020

#### Informations sur le participant

\*Charte du traitement des données (RGPD) sur [www.ufsbd.fr](http://www.ufsbd.fr)

Madame  Monsieur

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

RPPS (carte de l'ordre) : \_\_\_\_\_

ADELI : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Email\* : \_\_\_\_\_

#### Sélectionnez le mode de financement :

#### Tarifs

Praticien Adhérent UFSBD 360 €

Praticien non adhérent 392 €

**Avec l'ANDPC :** Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

**Avec le FIF-PL**  
Pour les praticiens libéraux

- Je m'inscris à cette action de DPC sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation
- Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € accompagné du bulletin d'inscription complété que je retourne à l'UFSBD Formation 7 rue Mariotte 75017 Paris, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)  
Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge.

**Avec OPCA PEPSS/ACTALIANS – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 11752372075**

- Je suis dentiste salarié, je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.  
Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur <https://www.opcoep.fr/>

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département, j'y adhère : je joins un chèque de 50 €